

parant ce port avec celui de Québec, nous voyons que dans ce dernier port, il est arrivé pendant le cours de la dernière saison 543 vaisseaux, d'une capacité totale de 744,000 tonnes, et il en est sorti 630 vaisseaux, d'une capacité totale de 1,012,000 tonnes.

M. OSLER : Je vois que les chiffres fournis par les relevés du commerce et de la navigation pour l'exercice clos le 30 juin 1903 ne correspondent pas à ceux que donne le ministre. Le nombre des vaisseaux arrivés à Fort-William serait de 430, avec capacité totale de 539,000 tonnes ; le nombre des vaisseaux qui en sont partis serait de 413, avec capacité totale de 396,000 tonnes. A leur face même, ces rapports sont évidemment inexacts.

L'honorable M. PREFONTAINE : Ce que j'ai dit se rapporte à toute la durée de la navigation pour l'année dernière, tandis que l'état que vient de lire l'honorable député comprend évidemment le temps qui s'est écoulé du 1er juillet 1902 au 1er juillet 1903. Je propose que le comité lève sa séance, rende compte de ses travaux et demande qu'il lui soit permis de siéger de nouveau.

M. MONK : Y a-t-il quelque empêchement à ce que mon honorable ami dépose sur le bureau la correspondance qui se rattache à ces deux projets de loi ?

M. PREFONTAINE : Aucun.

M. MONK : Peut-être mon honorable ami voudra-t-il bien déposer aussi sur le bureau de la Chambre ce qu'il pourra recueillir de renseignements sur le régime adopté dans le port de Duluth ?

M. PREFONTAINE : J'essaierai de me procurer les renseignements demandés. Je puis dire tout de suite, après informations prises, qu'il n'y a pas aux Etats-Unis de véritables ports francs. Certains ports, il est vrai, ne font pas payer de droits, mais ces droits sont compris d'une façon indirecte dans les prix que demandent les compagnies dont les voies ferrées aboutissent à ces ports.

M. KEMP : J'aurais une question à poser au premier ministre au sujet d'un document que l'ex-ministre des Travaux publics dit lui avoir transmis il y a deux ans avant sa démission, dans lequel document il serait question de faire de Montréal un port franc. Pour rendre plus claire ma pensée, je vais lire dans les "Débats" du 3 mai, page 2512 ce que disait l'honorable député :

C'est dans cette pensée que, quelques années avant ma sortie de charge, j'avais communiqué au premier ministre un document public—non pas un document de nature confidentielle—où je recommandais, entre autres choses, que le gouvernement prit à sa charge la dette du port de Montréal et qu'il perfectionnât l'outillage de ce port, de façon à répondre aux besoins du commerce qui lui est réservé.

M. PREFONTAINE.

Le premier ministre ferait-il difficulté de déposer ce document sur le bureau de la Chambre, pour que nous l'ayons devant nous en étudiant cette mesure ?

Sir WILFRID LAURIER : Le meilleur moyen sera de le demander par motion. Je crois que rien ne s'opposera à ce qu'il soit déposé.

La motion est adoptée ; le comité lève sa séance et rend compte de ses travaux.

SUBSIDES.

La Chambre se forme en comité des subsides.

Bureau de poste d'Ottawa—Reconstruction de la partie détruite par l'incendie du 4 janvier 1904, et améliorations en général, \$10,000.

M. BLAIN : Pourrais-je demander à l'honorable ministre s'il fait venir des Etats-Unis la pierre qui doit servir aux améliorations du bureau de poste ?

L'honorable CHARLES HYMAN (ministre intérimaire des Travaux publics) : Je suis peiné d'avoir à dire, dès la première question qui m'est posée, que je n'ai pas les renseignements voulus pour y répondre. Je suppose que, dans ces travaux, on se servira de la même sorte de pierre qui a servi à la première construction. Si cette pierre vient du dehors, il faudra bien importer aussi celle qui doit servir aux réparations.

M. BLAIN : Je vois, en face du bureau de poste, de la pierre, qui, je suppose, est destinée aux nouveaux travaux, et j'apprends qu'elle a été importée de l'Ohio. Dès que c'est la même sorte de pierre que l'on a déjà employée à la construction de ce même bâtiment, je ne saurais y trouver à redire ; mais il me semble étrange que nous devions importer de la pierre des Etats-Unis pour l'employer à la construction d'un bureau de poste canadien. S'il était possible d'utiliser la pierre du pays dans les renouvellements que l'on va faire au bureau de poste, je crois qu'on devrait le faire dans l'intérêt des carrières canadiennes.

M. HYMAN : Je suis tout à fait d'accord là-dessus avec l'honorable député. Je suis excessivement peiné que le ministre en charge du département à l'époque de la première construction ait fait venir cette pierre des Etats-Unis ; mais, ne voulant pas donner au bâtiment une mauvaise apparence, l'administration a cru devoir employer la même sorte de pierre qui s'y trouve déjà.

M. CLANCY : S'est-on informé au département s'il était possible de se procurer au Canada une sorte de pierre que l'on pût employer sans risque de donner au bâtiment cette mauvaise apparence que le ministre nous dépeint ? Avant d'en venir à la conclusion qu'il n'y a pas dans le pays de pierre convenable à cette fin, le ministre, je suppose, a fait de la chose un soigneux examen,